

## ENTENTE 2010-STTCJM-06-G1-G2-G4

### Intervenue entre

**D'UNE PART :** Le CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL - INSTITUT UNIVERSITAIRE, ci-après appelé « l'employeur ».

**D'AUTRE PART :** Le SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET DES TRAVAILLEUSES DES CENTRES JEUNESSE DE MONTRÉAL (CSN) représentant toutes les salariées et tous les salariés de la catégorie du personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires (certificat d'accréditation #AM-2000-3094), toutes les salariées et tous les salariés de la catégorie du personnel paratechnique, des services auxiliaires et de métiers (certificat d'accréditation #AM-2000-3096), toutes les salariées et tous les salariés de la catégorie des techniques et des professionnels de la santé et des services sociaux (certificat d'accréditation #AM-2000-3097), ci-après appelé « le syndicat ».

### **CONCERNANT :** Calendrier des congés fériés 2010-2011

1. Conformément au paragraphe 20.01 de la convention collective locale, les parties conviennent du calendrier de prise des congés fériés 2010-2011 :

Fériés	Jour / Date	Fériés	Jour / Date
1. Confédération	Vendredi, 2 juillet 2010	8. Jour de l'An	Samedi, 1 <sup>er</sup> janvier 2011
2. Fête du Travail	Lundi, 6 septembre 2010	9. Lendemain du jour de l'An	Dimanche, 2 janvier 2011
3. Action de Grâces	Lundi, 11 octobre 2010	10. Vendredi saint	Vendredi, 22 avril 2011
4. Veille de Noël	Vendredi, 24 décembre 2010	11. Lundi de Pâques	Lundi, 25 avril 2011
5. Noël	Samedi, 25 décembre 2010	12. Journée nationale des Patriotes	Lundi, 23 mai 2011
6. Lendemain de Noël	Dimanche, 26 décembre 2010	13. Fête nationale	Vendredi, 24 juin 2011
7. Veille du jour de l'An	Vendredi, 31 décembre 2010		

2. Pour les personnes salariées non requises au travail à la période des fêtes et qui travaillent sur un horaire du lundi au vendredi, les parties conviennent de regrouper les congés No 4 à No 9 de la façon suivante :

Congés	Jour / Date	Congés	Jour / Date
N° 4	Vendredi 24 décembre 2010	N° 7	Mercredi 29 décembre 2010
N° 5	Lundi 27 décembre 2010	N° 8	Jeudi 30 décembre 2010
N° 6	Mardi 28 décembre 2010	N° 9	Vendredi 31 décembre 2010

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, la présente entente, ce 8 e jour du mois de Juillet 2010.

POUR L'EMPLOYEUR



Géhane Kamel



Isabelle Desjardins

POUR LE SYNDICAT



Sylvie Théorêt



Michel Blais



Benoît Bergeron